

LA FORMATION CONTINUE: MODE D'EMPLOI

Partager :

Sommaire

1. S'INFORMER
2. VOS INTERLOCUTEURS
3. LES ORGANISMES D'INFORMATION
4. DÉFINIR SON PROJET PROFESSIONNEL
5. SE FORMER EN ÉTANT SALARIÉ
6. SE FORMER EN PÉRIODE DE CHÔMAGE
7. ACTIONS ET DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES
8. ORGANISMES DE RÉFÉRENCE
9. LES CIBC EN RÉGION
10. ORGANISMES DE FORMATION



La formation continue s'adresse à toutes les personnes (salariés, demandeurs d'emploi avec ou sans qualification) sorties du système scolaire.

S'INFORMER

ME FORMER EN RÉGION

Vous trouverez sur ce portail toutes les informations utiles sur la formation professionnelle en région !
Conseil - Accompagnement - Métiers - Formations - Financements .

ME FORMER EN RÉGION

<http://www.meformerenregion.fr>

VOS INTERLOCUTEURS

Vous souhaitez acquérir de nouvelles connaissances, changer de métier ou tout simplement vous perfectionner, sachez que de nombreux organismes d'information peuvent vous aider dans vos démarches.
Le tout est de bien les identifier, car certains sont destinés au grand public et d'autres aux professionnels.

LES ORGANISMES D'INFORMATION

LE CENTRE INFFO

Association dont la mission est de promouvoir la formation professionnelle auprès du grand public et des professionnels.

Les internautes trouveront sur le site portail, toutes les informations utiles pour choisir un métier, s'orienter dans la formation ou changer de métier.

Les professionnels trouveront sur le site suivant des produits et des services d'information, d'expertise et de formation sur le droit, les pratiques et l'environnement de la formation.

CENTRE INFFO

<http://www.centre-inffo.fr>

LES CARIF

Centres d'animation et de ressources de l'information sur les formations, sont représentés dans chaque région et s'adressent aux professionnels de la formation.

Le CARIF-OREF Midi-Pyrénées propose sur son site une banque de données sur les offres de formations disponibles dans la région.

CARIF – OREF - ME FORMER EN RÉGION

<https://www.meformerenregion.fr/>

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE

<http://www.education.gouv.fr>

LA DAFPIC, DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE

Elle est chargée d'animer et coordonner les GRETA de la région Midi-Pyrénées

DAFPIC - DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE DU RECTORAT.

1, allée des Pionniers de l'Aéropostale 31400 TOULOUSE

0561177308

<http://dafpic.ac-toulouse.fr/>

GRETA - GROUPEMENTS D'ETABLISSEMENTS

<http://www.greta.ac-toulouse.fr>

DÉFINIR SON PROJET PROFESSIONNEL

BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences peut vous aider à faire le point sur vos compétences, aptitudes et motivations et à définir un projet professionnel ou de formation.

Si vous êtes salarié depuis 5 ans, dont une année dans votre entreprise actuelle, vous pouvez demander un congé de bilan de compétences dans le cadre du DIF. Vous devez demander une autorisation d'absence d'une durée de 24h à votre employeur.

Si vous êtes demandeur d'emploi, faites une demande auprès de Pôle Emploi.

Le CIBC est une fédération nationale qui propose des bilans de compétences.

CIBC - FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES DE BILAN DE COMPÉTENCES

<http://www.cibc.net>

SE FORMER EN ÉTANT SALARIÉ

LE PFE, PLAN DE FORMATION DE L'ENTREPRISE

Le plan de formation s'adresse à tous les salariés de l'entreprise.

Il existe deux types de formation :

- les actions liées au maintien ou à l'évolution du salarié dans son emploi dans l'entreprise : elles se déroulent sur le temps de travail.
- les actions de développement des compétences du salarié : elles peuvent s'effectuer en dehors du temps de travail, avec l'accord du salarié.

A noter que tous les frais sont à la charge de l'employeur.

LES PÉRIODES DE PROFESSIONNALISATION

Elles sont destinées aux :

- personnes qui possèdent une qualification insuffisante au regard de l'évolution des technologies et de l'organisation du travail ;
- salariés bénéficiaires d'un contrat unique d'insertion,
- salariés qui comptent 20 ans d'activité professionnelle ou qui sont âgés de 45 ans et qui travaillent dans l'entreprise depuis un an,
- salariés qui souhaitent créer ou de reprendre une entreprise ;
- travailleurs handicapés
- personnes qui reprennent le travail après un congé de maternité ou un congé parental.

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Il permet d'accumuler des heures de formation à raison de 24h par an pendant 5 ans, puis de 12h par an dans la limite de 150h pour un CDI à temps plein. Pour un temps partiel, les heures sont calculées en proportion du temps de travail effectué. Le compte personnel de formation est créé automatiquement à partir du numéro de Sécurité sociale : www.moncompteformation.gouv.fr

Bon à savoir :

- si vous changez d'entreprise, vous pouvez utiliser les heures qui vous restent auprès de votre nouvel employeur, dans les deux ans qui suivent votre embauche.
- Si vous vous retrouvez au chômage, vous ne perdez pas vos droits à la formation. Les heures continuent à se cumuler sur votre compte.

ACCORD DE L'EMPLOYEUR ?

Deux cas de figure :

- Si la formation se déroule pendant le temps de travail, vous devez faire une demande auprès de votre employeur et obtenir son accord. La rémunération est maintenue.
- Si la formation s'effectue en dehors du temps de travail, le salarié n'a pas d'autorisation à demander, il peut utiliser librement son compte pour accéder à la formation.

LE CIF, CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION

Donne le droit au salarié de s'absenter pour suivre la formation professionnelle de son choix, sur son temps de travail.

Durant la formation le salarié perçoit son salaire, en totalité ou en partie et conserve le maintien de ses droits (protection sociale, ancienneté, assurance chômage, congés payés,...).

À la fin de sa formation, il est assuré de retrouver son emploi ou un emploi équivalent au sein de l'entreprise.

Bénéficiaires :

Tout salarié, en CDD, CDI ou intérimaire, sous conditions d'ancienneté.

Durée du CIF :

1 an maximum pour un stage à temps plein, et 1200 h pour un stage à temps partiel.

On peut bénéficier de plusieurs CIF, toutefois, un délai de franchise de 6 mois à 6 ans doit être respecté entre deux congés.

L'obtention du CIF doit faire l'objet d'un dossier de demande montrant la cohérence de la formation demandée avec un projet professionnel.

L'employeur doit donner son accord au préalable : il peut reporter cet accord pour des raisons de service mais le report ne peut excéder 9 mois.

Le dossier de demande doit être transmis :

- pour les salariés : au FONGECIF auquel cotise votre employeur.
- pour les intérimaires : au FAF-TT (Fonds d'Assurances Formation du Travail temporaire).

SE FORMER EN PÉRIODE DE CHÔMAGE

Vous devez être inscrit comme demandeur d'emploi.

Lors de vos premiers entretiens au pôle emploi vous allez construire votre projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) avec un conseiller. C'est le programme d'actions qui vous accompagnera jusqu'à votre retour à l'emploi.

Rémunération pendant la formation :

- soit vous bénéficiez de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) : vous continuez à percevoir vos allocations, dans la limite de vos droits.

Si la formation se poursuit au-delà de la durée de vos droits, vous pouvez bénéficier d'une allocation de fin de formation ou terminer la formation avec le statut de stagiaire de la formation professionnelle (non rémunérée ou avec le bénéfice d'une Allocation Spécifique de Solidarité sous certaines conditions).

- soit vous ne bénéficiez pas de l'ARE : l'Etat ou le Conseil Régional peuvent vous verser une aide si votre stage est agréé au titre de la rémunération des stagiaires.

ACTIONS ET DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

Différents dispositifs existent pour vous permettre de développer vos compétences, de découvrir un nouveau métier ou d'acquérir de nouvelles compétences.

PROGRAMME "COMPÉTENCES CLÉS"

Ce programme s'adresse aux demandeurs d'emploi n'ayant pas ou peu de qualification et permet de se remettre à niveau dans les domaines suivants : compréhension et expression écrite, mathématiques, sciences et technologies, anglais, bureautique et internet.

ACTION DE FORMATION PRÉALABLE AU RECRUTEMENT (AFPR)

Destinée aux demandeurs d'emploi indemnisés qui ont trouvé un emploi mais n'ont pas les compétences requises pour être recrutés. A l'issue de la formation, ils peuvent être recrutés en CDI ou en CDD d'une durée de 6 mois minimum.

Rémunération : le stagiaire ne verse pas de frais de formation, de transport ou d'hébergement et il continue de percevoir l'ARE dans la limite de ses droits.

Comment faire ? c'est votre conseiller qui vous aidera dans vos démarches.

PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI (POE)

Le POE permet à un demandeur d'emploi de bénéficier de la formation nécessaire à l'acquisition des compétences correspondant à une offre d'emploi déposée par une entreprise auprès de Pôle emploi.

Durée maximum : 400 heures.

Le POE est dispensée préalablement à l'entrée en entreprise : elle intervient avant la signature d'un CDI, d'un CDD de plus de 1 an ou d'un contrat de professionnalisation.

ACTIONS DE FORMATION CONVENTIONNÉE

Elles visent à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits ayant un faible niveau de qualification et/ou en reconversion.

Rémunération : vous percevez l'allocation de retour à l'emploi formation (AREF) durant votre formation.
Comment faire ? c'est votre conseiller qui vous aidera dans vos démarches.

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Ce contrat de travail en alternance s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans, aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), aux bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et aux personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion (CAE ou CIE).

Il s'agit d'un contrat en CDD ou CDI qui prévoit une formation en alternance de 6 à 12 mois. Pour les jeunes sans qualification et certains publics spécifiques, sa durée est portée à 24 mois.

LES FORMATIONS DE L'AFPA

Elles sont en grande majorité, validées par des titres professionnels.

AFPA - ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES

<http://www.afpa.fr>

LES PROGRAMMES DU CONSEIL RÉGIONAL

Aides destinées aux demandeurs d'emploi pour financer le coût de leurs formations, notamment les formations en alternance.

EN CAS DE LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE : LE CONTRAT DE SÉCURISATION PROFESSIONNELLE (CSP)

Dans le cadre d'un licenciement économique, si vous étiez salarié d'une entreprise de moins de 1000 salariés, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement renforcé au retour à l'emploi, à travers le CSP pour lequel sont proposées des formations.

Vous devez pour cela justifier d'un an d'ancienneté minimum dans l'entreprise. Vous bénéficiez d'une allocation de sécurisation professionnelle (ASP) dont le montant est égal à 80% du salaire brut antérieur pendant 12 mois.

ORGANISMES DE RÉFÉRENCE

CARIF – OREF - ME FORMER EN RÉGION

<https://www.meformerenregion.fr/>

LA RÉGION OCCITANIE PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE

<http://www.laregion.fr>

CIBC - FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES DE BILAN DE COMPÉTENCES

<http://www.cibc.net>

FONGECIF - FONDS DE GESTION DU CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION MIDI-PYRÉNÉES

<http://www.fongecif-occitanie.org/>

ME FORMER EN RÉGION

<http://www.meformerenregion.fr>

PÔLE EMPLOI

3949 - Gratuit ou 0,11€ par appel depuis une ligne fixe ou d'une box. Coût d'une communication normale depuis un mobile ou non facturé pour les forfaits illimités.

<http://www.pole-emploi.fr>

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE

<http://www.education.gouv.fr>

AFPA - ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES

<http://www.afpa.fr>

GRETA - GROUPEMENTS D'ETABLISSEMENTS

<http://www.greta.ac-toulouse.fr>

MON COMPTE FORMATION

<http://www.moncompteformation.gouv.fr>

LE COMPTE PERSONNEL FORMATION

<http://www.le-compte-personnel-formation.com/>

UNIFORMATION - CPF

<http://www.uniformation.fr/Salaries/Je-veux-evoluer/CPF>

LES CIBC EN RÉGION

Le CIBC est un lieu de ressources et vous propose un accompagnement individuel :

- Bilan, orientation et valorisation des Compétences
- Validation des Acquis de l'Expérience
- Construction de projets professionnels adaptés au marché de l'emploi
- Accompagnement au changement

PLATE FORME DES SERVICES CIBC MIDI-PYRÉNÉES

0563665137

CIBC ARIÈGE- PYRÉNÉES - CENTRE INTERINSTITUTIONNEL DE BILANS DE COMPÉTENCES

18, rue de l'Espinet 09000 FOIX

0561026800

CIBC Antenne de Pamiers

Maison de service au public et de l'action sociale
5, rue de la Maternité
09100 PAMIERS
Tél : 0561604558

CIBC Antenne St Girons

Communauté des Communes
62, boulevard Frédéric Arnaud
09200 SAINT GIRONS
Tél : 0561049653

CIBC Antenne Lavelanet

Hôtel d'entreprises
Rue de la Coume
09300 Lavelanet
Tél : 0561014431

CIBC DE RODEZ

41-43 rue Béteille 12000 RODEZ

05655682154

cibcdecazeville@yahoo.fr

<http://www.cibc.net>

CIBC Antenne de Decazeville

Maison commune emploi formation
Zone industrielle
12300 DECAZEVILLE
Tél : 0565633662

CIBC Antenne Millau

Immeuble TGM
54, rue Glossop
12100 Millau
Tél : 0565479297

CIBC Antenne Villefranche de Rouergue

Interactis
chemin des Treize Pierres
12200 Villefranche de Rouergue
Tél : 0565454432

CIBC AGIRE

1, esplanade Compans Caffarelli 31000 TOULOUSE

0563665137

CIBC AGIRE TOULOUSE CENTRE

57, allées de Bellefontaine 31023 TOULOUSE

0563665137

CIBC AGIRE

8, rue de l'hôtel de Ville 31120 PORTET SUR GARONNE

0563665137

CIBC AGIRE

8, rue Jean Jaurès 31600 MURET

0563665137

CIBC GERS - CENTRE INTERINSTITUTIONNEL DE BILANS DE COMPÉTENCES

35, rue de Metz 32000 AUCH

0562052640

<http://www.cibc.net>

CIBC CAHORS

75, rue Saint Gery 46000 CAHORS

0563665137

CIBC AGIRE

6, avenue Bernard Fontanges 46100 FIGEAC

0563665137

CIBC 65 - CENTRE INTERINSTITUTIONNEL DE BILAN DE COMPÉTENCES

16, rue Massey 65000 TARBES

0562519467

<http://www.cibc65.com>

CIBC DU TARN

17, rue Gabriel Compayre 81000 ALBI

0563471013

CIBC TARN - MCEF

7 place de l'Albinque 81100 CASTRES

0563516340

<http://www.cibc-tarn.fr>

CIBC Antenne de Gaillac

80, place d'Hautpoul

81600 GAILLAC

Tél : 06 71 06 28 88

CIBC Antenne de Graulhet

Locaux MJC

Rond-Point Rhin et Danube

81300 GRAULHET

Tel : 0563423318

CIBC Antenne de Mazamet

81200 MAZAMET

Tel : 0563516340

CIBC AGIRE

67, faubourg Lacapelle 82000 MONTAUBAN

0563665137

<http://www.cibc82.fr>

CIBC Agire

Maison de l'emploi Midi-Quercy

1, place de la Gare

82300 CAUSSADE
Tél : 05 63 66 51 37

CIBC Agire
Place de la liberté et 9, rue de la Paix
82100 CASTELSSARASIN
Tél : 05 63 66 51 17

CIBC Agire
Maison de l'emploi et de la Solidarité
2, rue Poumel
82200 Moissac
Tél : 05 63 66 51 17

ORGANISMES DE FORMATION

Ces organismes publics proposent des formations dans le cadre de la formation professionnelle continue.
Liste des formations sur les sites internet.

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS

<http://formation.cnam.fr>

catalogue des formations continues par secteurs d'activité et par région.

AFPA - ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES

<http://www.afpa.fr>

Information sur la formation professionnelle pour les demandeurs d'emploi et les salariés

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE

<http://www.education.gouv.fr>

Information sur la formation continue et son financement et sur la VAE

LA FORMATION CONTINUE À L'UNIVERSITÉ

<http://www.fcu.fr>

Information sur la formation continue et la VAE à l'université, dispositifs de financement, modes de formation, annuaires des services de formation continue universitaire et des formations.